

Communiqué de presse

La Municipalité de Pully a choisi l'investisseur pour le terrain des Boverattes-Est.

La Municipalité de Pully, dans sa séance du 3 juillet 2013, a choisi La "Vaudoise Vie Compagnie d'assurances SA", comme partenaire pour la construction de logements d'utilité publique sur le terrain des Boverattes-Est.

Au terme du délai imparti dans la procédure ouverte le 8 mars 2013, la Municipalité a reçu 12 offres de qualité et répondant formellement aux conditions du concours. Toutes les candidatures ont été soigneusement étudiées, tout d'abord par deux mandataires spécialisés, consultants en immobilier, puis par un Comité d'évaluation élargi.

Dans un premier temps, les mandataires ont contrôlé formellement la conformité des offres (dossier complet, conditions de participation remplies, validité des documents remis). Puis ils ont fourni au Comité d'évaluation une analyse approfondie de chaque dossier, avec une appréciation systématique des critères suivants :

- Qualité de la proposition et respect des objectifs définis dans le préavis d'intention ;
- Qualité du candidat ;
- Eléments financiers, dont la rente proposée.

Au terme d'un premier examen détaillé des propositions reçues, le Comité d'évaluation a retenu trois candidats, qui ont été auditionnés. Après discussion et délibération, il a finalement proposé comme lauréat La "Vaudoise Vie Compagnie d'assurances SA" et son partenaire l'entreprise "Implenia SA" pour la construction ainsi que l'agence immobilière Le "Comptoir Immobilier SA" pour la gérance.

La Vaudoise s'est démarquée par l'excellente qualité de son offre, ses compétences et son professionnalisme. Très ouverte, dotée d'une profonde expérience et déterminée à collaborer avec la Commune, elle a convaincu le Comité d'évaluation dans son ensemble.

La Municipalité, compétente pour choisir le lauréat, a confirmé la proposition du Comité d'évaluation le 3 juillet 2013.

Une séance d'information au Conseil communal sera organisée en septembre prochain par la Municipalité pour présenter le partenaire sélectionné.

Après validation par le Conseil communal, en automne, du préavis relatif au choix de l'investisseur et à la promesse d'octroi d'un DDP (droit distinct et permanent de superficie), la phase de réalisation pourra être lancée et débutera par un concours d'architecture.

La Municipalité - Pully, le 9 juillet 2013

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles -
Gil Reichen, Syndic - 021 721 31 46 - Direction des domaines, gérances et sports - Lydia Masméjan,
Conseillère municipale - 021 721 35 20